

# Le Conseil des gouverneurs 1957-1973

Voici quinze ans, le 4 octobre 1957, le Conseil des gouverneurs, alors composé de 23 membres, se réunissait pour la première fois à Vienne sous la présidence de M. Pavel Winkler (Tchécoslovaquie). Depuis 1962, il comptait 25 représentants, deux membres supplémentaires ayant été élus en raison de la multiplication des Etats Membres africains de l'Agence. Le nombre des sièges doit maintenant passer à 34 du fait de l'amendement de l'Article VI du Statut qui a recueilli les suffrages nécessaires le 1er juin 1973.

Le nombre total des membres de l'Agence, qui était de 57 en 1957, est monté à 103. Le premier budget était de l'ordre de 4 millions de dollars; le budget de 1973 s'élève à 18,1 millions de dollars. L'assistance technique fournie en 1958 correspondait à environ 30 000 dollars, alors qu'en 1972 sa valeur a atteint 5,5 millions de dollars.

Ces chiffres donnent une idée de la façon dont l'Agence s'est développée, et le bref aperçu ci-après mettra en lumière quelques-unes des principales réalisations que le Conseil a obtenues depuis sa création.

Les difficultés de croissance que l'Agence a éprouvées ont déjà été décrites<sup>1</sup>. Pendant les premières années il semblait que le Conseil cherchait sa voie, non seulement dans un enchevêtrement de procédures, mais aussi à travers une suite sans fin des réunions. A cette époque, il se réunissait pratiquement tous les trois mois et délibérait souvent trois semaines durant, de sorte que le Secrétariat venait à peine de mettre en œuvre les décisions d'une série de réunions qu'il se trouvait déjà en présence de celles de la série suivante. Plusieurs des questions discutées alors sont encore familières aux membres d'aujourd'hui, notamment le budget, les garanties et l'assistance technique.

En créant des organes spécialisés, tels le Comité de l'assistance technique ou le Comité des questions administratives et budgétaires, le Conseil parvint à raccourcir la durée de ses discussions. Au bout des cinq premières années, il avait trouvé son rythme de travail: quatre séries de réunions par an, dont deux importantes qui durent habituellement une semaine, en février et en juin, et deux plus courtes consacrées surtout à des questions de procédures, qui ont lieu immédiatement avant et après la Conférence générale en septembre. Certaines questions et procédures de caractère permanent furent également rationalisées. Ainsi, le rapport bimestriel du Directeur général, habituellement d'une cinquantaine de pages, devint successivement trimestriel (en 1964) et semestriel (en 1966) pour disparaître complètement en 1971. L'administration s'engagea aussi dans une voie analogue en transformant progressivement son rapport de 50 pages en une récapitulation, sur quatre ou cinq pages, de chiffres et de faits.

Une autre tendance s'est également confirmée au cours de ces années: le Président attend que le Conseil soit parvenu à une entente générale, et évite ainsi les procédures de vote. Les points litigieux sont, dans la pratique, autant discutés en dehors des séances

---

<sup>1</sup> Paul C. Szasz: The Law and Practices of the IAEA (STI/PUB/250).

qu'au cours de celles-ci. L'examen d'une question est éventuellement suspendu ou renvoyé à plus tard pour laisser le temps de la réflexion; lorsque la discussion est reprise, le Président se rend compte que l'entente s'ébauche pour se concrétiser lentement mais sûrement. Après une deuxième ou parfois une troisième discussion, on peut aboutir à un accord définitif, lequel est habituellement le résultat d'un compromis qui témoigne d'une attitude constructive à l'égard du problème à l'étude et d'un effort pour prendre en considération le plus grand nombre possible d'opinions en présence, en se pliant ainsi aux réalités de la vie internationale et en admettant même des positions diamétralement opposées.

Au cours de ces dix dernières années, la réputation de l'Agence en tant qu'organisme technique s'est confirmée non seulement à l'extérieur du Conseil, mais aussi chez la plupart de ses membres; les considérations politiques ne sont pas venues fausser les débats qui ont essentiellement conservé un caractère scientifique ou technique. Même les questions qui étaient controversées vers la fin des années 50, telles que la représentation des organisations non-gouvernementales à la Conférence générale ou l'élaboration de garanties internationales, ont disparu de l'ordre du jour ou perdu leur coloration politique. Pour ce qui est, par exemple, des garanties, le comité dit de Randers, qui s'était réuni en 1960, fût suivi d'un groupe de travail en 1965 et enfin du Comité des garanties en 1970. L'expérience a prouvé qu'en procédant par degrés on parvenait habituellement à surmonter la plupart des difficultés. Certaines décisions du Conseil montrent à quel point son champ d'activités est diversifié. Ainsi, en 1960 il a créé le Laboratoire international de radioactivité marine de Monaco et, en 1963, le Centre international de physique théorique de Trieste. A ce propos, il convient de noter que lorsque l'ONU institua son Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, qui s'est notamment occupé de la « fuite des cerveaux », l'établissement par l'Agence d'un Centre international de physique théorique fut évoqué comme un exemple à imiter. En fait, une étude de l'ONU a montré que l'Agence était la première organisation de la famille des Nations Unies à entreprendre quelque chose à cette fin. Par analogie, on peut prévoir dès maintenant que le Laboratoire international de radioactivité marine de Monaco pourrait bien devenir le noyau d'une institution régionale de recherche sur l'environnement dans la région méditerranéenne, ou faire même partie intégrante d'un programme international plus complexe consacré à la pollution des mers.

Une récente décision du Conseil visant à faire porter les opérations du Système international de documentation nucléaire (INIS) sur l'éventail complet des sujets fournit un autre exemple d'une solution prise après mûre réflexion à l'issue d'un examen approfondi. S'il est vrai qu'il a fallu quatre ans pour y parvenir, on dispose maintenant d'un système qui devrait permettre de résoudre la plupart des problèmes d'informatique, du moins dans le domaine de l'énergie nucléaire. INIS s'intègre aussi dans le cadre plus vaste du projet UNISIST, système de documentation mondial proposé par l'UNESCO; enfin, l'Agence aidera la FAO à mettre sur pied AGRIS conformément aux normes et aux spécifications d'INIS et elle traitera les données d'entrée destinées à ce service.

Cette réalisation dont on a peu parlé exercera peut-être une plus grande influence sur l'économie de certains pays en voie de développement qu'il ne paraît à première vue. Non seulement elle permet à ceux qui entreprennent des programmes de recherche

- 
- ① Première réunion du Conseil des gouverneurs à Vienne; M. Carlos Alfredo Bernardes (Brésil), Président de la Commission préparatoire, dirigeait les débats avant l'élection du président (1957).
  - ② Troisième réunion de la Conférence générale de l'AIEA à la Hofburg de Vienne (1959), qui s'est terminée après deux semaines de délibérations.
  - ③ Une séance du Conseil des gouverneurs pendant sa première série de réunions en 1973, dans la salle du Conseil de l'Agence.



nationaux de réaliser des économies substantielles, mais elle assure aussi de fait la communication à d'autres pays des connaissances scientifiques et techniques dont disposent les pays les plus industrialisés. De même, l'idée de conclure des accords en vue de faire exécuter, sans frais pour l'Agence, des travaux de recherche coordonnés à la fois dans des laboratoires très perfectionnés et dans des pays en voie de développement, s'est révélée non seulement utile pour se tenir au courant des dernières réalisations scientifiques, mais aussi pour aider plusieurs laboratoires nationaux.

Le programme d'assistance technique de l'Agence s'est également peu à peu transformé d'une entreprise fragmentaire qu'il était à ses débuts en une activité plus concertée et plus efficace. Alors qu'il a fallu sept ans à l'Agence pour élaborer son premier projet au titre du Fonds spécial, elle réalise maintenant neuf grands projets du PNUD, et quatre autres sont en préparation.

Une des tâches les plus importantes dont le Conseil eut à s'occuper découle de la signature, en 1968, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui a confié à l'Agence un rôle bien déterminé. Cet événement fut suivi de près par la Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires, réunie par L'ONU, où les activités de l'Agence firent l'objet de diverses critiques: le Conseil lui-même fut trouvé insuffisamment représentatif de la composition de l'Agence, et la Conférence lui demanda instamment, en particulier, d'élargir les activités dans certains domaines (tels que l'échange de renseignements) et de les intensifier dans d'autres (tels que la simplification du système de garanties et l'utilisation des explosions nucléaires pacifiques).

La réaction du Conseil a été «chaque chose en son temps». A son avis, l'Agence devait en premier lieu s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées, notamment en vertu de l'article III du TNP. Il décida donc de créer trois comités pléniers spéciaux: un pour revoir l'Article VI du Statut, un autre sur l'utilisation des explosions nucléaires pacifiques et un troisième sur les garanties. Ce dernier a dû tenir en 1970 et 1971 d'interminables réunions, dont on se souviendra longtemps, pour parvenir à une large entente sur la structure et le contenu des accords à conclure entre l'Agence et les Etats en application du TNP. Aucun participant, probablement, n'oubliera «l'esprit de Vienne» qui fut depuis lors fréquemment évoqué et cité en exemple au cours d'autres rencontres internationales.

Pendant sa seizième année d'existence, le Conseil vit la signature d'un accord de garanties avec les pays d'EURATOM signataires du TNP, la publication de principes directeurs pour la surveillance internationale par l'Agence des explosions nucléaires à des fins pacifiques et l'extension des opérations d'INIS à l'éventail complet des sujets. Enfin, la composition du Conseil même fut modifiée de façon à la rendre plus représentative de celle de l'Agence dans son ensemble.

**S'il récapitule les tâches accomplies et les défis relevés, le Conseil n'a aucune raison d'être mécontent. Au contraire, avant la réunion de la conférence qui fera le point de la situation du TNP, prévue pour 1975, il peut être appelé à s'occuper de nouveaux problèmes particulièrement ardu: la crise énergétique qu'il faudra examiner dans un très large contexte et non seulement du point de vue de l'énergie nucléaire; l'aide au développement et les possibilités d'investissement; les problèmes particuliers que posent les applications pacifiques de l'énergie nucléaire du point de vue de l'environnement; le mandat précis que la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières a confié à l'Agence, consistant à définir les matières fortement radioactives impropres à l'immersion. Une collaboration internationale est indispensable pour examiner ces problèmes si l'on veut trouver des solutions satisfaisantes, et le Conseil des gouverneurs de l'Agence offre, à cet effet, à la fois la tribune et l'occasion.**